

Publié le 18/10/2023



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P343_2023

Date : 13/10/2023

OBJET : Rachat des casiers et des bancs auprès de la Mairie de Valognes

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin possède 3 équipements aquatiques en régie. Le centre aquatique Ocealis, la piscine de Les Pieux et le bassin de natation de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

Les casiers du centre aquatique Ocealis, situé à Beaumont-Hague, sont devenus inutilisables. En effet, les bornes électronique porteuses d'une carte mère, qui permettent de déverrouiller les casiers via un bracelet à puce, sont devenues obsolètes, et introuvables. Il y a actuellement 3 bornes hors service sur 6.

A l'issue d'un examen minutieux des possibilités d'achat, il a été mis en évidence la possibilité de recourir à du rachat d'occasion plutôt que de l'achat de mobilier neuf.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a comparé les coûts de l'achat de mobilier neuf par rapport à l'achat des casiers et des bancs existants. Cette analyse a montré que le rachat de biens existants représentait une solution plus économique.

L'impact environnemental de l'achat de mobilier neuf a également été pris en compte. Le rachat de biens existants contribue à réduire la demande de production de nouveaux meubles, ce qui est bénéfique pour l'environnement.

L'ancienne piscine de Valognes, fermée depuis 2011 et propriété de la Ville de Valognes, possède encore de nombreux biens qui peuvent servir à améliorer notre environnement urbain et à répondre aux besoins de la population.

Parmi ces actifs, se trouvent les casiers et les bancs en question.

Une évaluation complète de l'état des casiers et des bancs a été réalisée pour s'assurer qu'ils étaient en bon état et adaptés à une réutilisation.

Il est donc proposé de racheter les casiers et les bancs de l'ancienne piscine de Valognes pour un montant négocié de 15 000 €, via une convention « vente des biens mobiliers ».

Les biens concernés sont les suivants :

- 2 blocs de 16 casiers vestiaires avec serrures à jetons/pièces, sur pieds
- 2 blocs de 24 casiers vestiaires avec serrures à jetons/pièces, sur pieds (soit un ensemble de 80 casiers)
- 3 bancs d'une longueur de 2,40m
- banc d'une longueur de 2,30m
- banc d'une longueur de 1,83m
- banc d'une longueur de 1,81m

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Décide

- **De valider** l'achat des biens susvisé à la commune de Valognes, dont le représentant est Monsieur le Maire, Jacques Coquelin,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal LDC 82 685 imputation 21 848,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE